

Conditions financières 2025–2026

Les factures sont trimestrielles, vous pourrez prévoir de régler soit par prélèvement mensuel, soit par chèque à l'ordre de OGEC NOTRE DAME.

<u>Scolarité</u>: 840 euros / an (84 Euros / mois). 20% de réduction seront accordés à partir du second enfant. (840 euros pour le Premier enfant et 672 euros/an pour les fratries).

Garderie du matin prix au trimestre					
1 jour 22 euros	2 jours 32 euros	3 jours 42 euros	4 jours 52 euros		
Garderie ou étude surveillée du soir prix au trimestre De la PS au CE2					
32 Euros	62 Euros	92 Euros	122 Euros		
Etudes dirigée					
CM1/CM2					
1 jour	2 jours	3 jours	4 jours		
45 Euros	90 Euros	135 Euros	180 Euros		

Attention : en cas d'inscription à un atelier péri-éducatif : Chorale, échecs, ateliers d'anglais ... les enfants doivent aussi être inscrits à la garderie ou l'étude.

Ticket occasionnel:

Vendu par carnet de 5 ou 10 tickets.

5 tickets : 25 euros 10 tickets : 50 euros

Cantine : prix du repas par abonnement					
1 jour	2 jours	3 jours	4 jours		
7,20 euros le repas	7,20 euros le repas	7,20 euros le repas	6,90 euros le repas		

Repas occasionnel: (vendu par carnet de 5 ou 10 tickets): 7,60 euros le repas.

Carnet de 10 tickets : 76 Euros Carnet de 5 tickets : 38 Euros

Forfait cantine PAI (panier repas obligatoire) : 3,50 Euros pour les enfants présentant une allergie

alimentaire. Ce forfait prend en compte les frais de personnel de la pause méridienne.

Cotisation de l'APEL : Association des parents d'élèves : 26 euros par an.

Fournitures scolaires : en fonction des classes, le prix varie, il est noté sur la circulaire de rentrée.

<u>Frais intervenants et sorties de classe</u> : en fonction des classes et de leurs projets : tout est indiqué le jour de la réunion de rentrée.

<u>Autres prestations</u>: Frais pédagogiques et culturels 60 euros / trimestre.

Frais de réinscription : 80 euros d'acompte donnés en Avril qui sont déduits sur la facture du 1^{er} trimestre.

<u>Frais de dossier pour première inscription à l'école</u> : 150 euros/enfant (- 20% à partir de la seconde inscription en cas de fratries : 120 Euros)

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire.